

Motion présentée au CA du lycée Sévigné le 5 février 2019 par les représentants des personnels enseignants,

Les personnels enseignants du lycée Sévigné, par l'intermédiaire de leurs élus s'opposent à la façon dont la réforme du lycée se met en place dans l'établissement et réclament davantage d'ambition pour assurer de meilleures conditions de travail et d'étude pour tous.

En l'état actuel, la dotation horaire globale pour la rentrée 2019 ne permettra pas d'assurer la réussite de tous les élèves. Il est aujourd'hui indispensable que cette dotation comprenne davantage d'heures postes pour assurer un encadrement suffisant des élèves qui nous sont confiés. Nous demandons donc que soient alloués à l'établissement des moyens supplémentaires à hauteur de 30 heures postes, afin, par exemple, de mettre en place des dédoublements dans toutes les disciplines. Ces dispositifs constituent le cadre privilégié des travaux de recherche et de collaboration entre élèves, des manipulations expérimentales... Ils figurent explicitement au cœur des nouveaux programmes des enseignements de spécialité. Ils contribuent par ailleurs à la réussite des élèves en difficulté en permettant d'assurer un meilleur suivi. À ce titre, les élèves de la voie technologique sont particulièrement lésés. Le projet de répartition fait ainsi apparaître une disparition complète de ces dédoublements, exceptée en langue vivante, dans les matières d'enseignement général en classe de Première technologique.

Alors que le nombre d'heures postes diminue, 1356,5 HP en 2019 contre 1379,5 HP l'an dernier, nous dénonçons la forte augmentation des heures supplémentaires qui atteignent 151,5 HSA contre 121 l'année passée. A ce titre, la volonté de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale d'imposer une seconde heure supplémentaire à l'ensemble des collègues, va à l'encontre des attentes des collègues enseignants, d'autant plus qu'ils auront à créer tous les contenus pédagogiques liés à la mise en place des nouveaux programmes, contenus qui se veulent de surcroît plus exigeants. Cela conduirait également certains enseignants à avoir une classe de plus. La qualité de l'enseignement et du suivi des élèves s'en trouverait inévitablement dégradée.

L'enseignement des sciences du numérique (SNT), introduit à la rentrée prochaine en classe de Seconde, pose également problème. En effet, la répartition actuelle prévoit que cet enseignement serait assuré pour moitié par les enseignants de mathématiques et par les enseignants de physique-chimie. Or aucun enseignant de ces disciplines n'est en mesure d'assurer ce nouvel enseignement car n'ayant ni les connaissances, ni les compétences requises en informatique.

D'ores et déjà, l'un des objectifs fondamentaux de la réforme, avec lequel d'ailleurs beaucoup d'entre nous sommes pleinement d'accord, qui est de proposer à chaque élève un choix libre de trois enseignements de spécialité en Première, puis deux en Terminale, ne pourra être atteint. Les lourdeurs administratives, les contraintes matérielles et l'insuffisance des moyens conduisent aujourd'hui notre établissement, comme beaucoup d'autres, à définir des « triplettes » qui seront autant de menus prédéfinis, reconstituant ainsi des « filières » ressemblant au système actuel. Il est d'ailleurs important de relever que nous n'avons pour le moment aucune précision sur les dispositions qui seront mises en place sur l'affectation des élèves dans ces spécialités. À partir de combien d'élèves pourra-t-on ouvrir un groupe ? Que se passera-t-il si 40 élèves demandent une spécialité initialement prévue à 35 ? Ces questions sont encore sans réponses.

Les modalités de mise en œuvre de ces changements vont à l'encontre de l'esprit de la réforme telle qu'elle a été présentée par Monsieur le Ministre. Dans la mesure où nous sommes persuadés que la dotation horaire globale proposée à ce jour pour la rentrée 2019 ne permettra pas d'assurer la réussite de tous les élèves, nous votons contre la répartition des moyens présentée lors du Conseil d'administration du lycée Sévigné.